

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Attribution d'un accord-cadre pour la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement et d'équipements vélos – Groupement de commandes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision pour la passation des marchés publics de fournitures et services d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT ;

Vu la convention de groupement de commandes constituée en application de l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, associant Hautes Terres Communauté (coordonnateur), les communes d'Albepierre-Bredons, Allanche, Chalinargues, Ferrières-Saint-Mary, Laveissière, Massiac, Molèdes, Molompize ainsi que le Syndicat mixte de développement touristique de l'Est Cantalien ;

Considérant que Hautes Terres Communauté s'est dotée d'un Plan Vélo en décembre 2023, érigeant le déploiement d'équipements adaptés en priorité stratégique pour la période 2024-2026 ;

Considérant que la consultation a été lancée le 21 janvier 2026 sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Fourniture et installation de dispositifs de stationnement vélo
- Lot 2 : Fourniture et installation de stations d'auto-réparations et de recharges

Considérant le rapport d'analyse des offres et les conclusions des négociations présentés lors du groupe MAPA du 2 mars 2026 ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de conclure les accords-cadres avec les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement et d'équipements vélos :

| Lot | Candidat | Montant estimé l'offre (DQE) | Montant maximum de commande |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| N° 1 – Fourniture et installation de dispositifs de stationnement vélo | SAS ALTINNOVA, 1 rue des Noues – Parc des Plaines 42160 Bonson | 59 591,40 € HT | 70 000 € HT |
| N°2 – Fourniture et installation de stations d'auto-réparations vélo et de recharges | SAS PANOCOLOR, 15 bis rue de la Gibaudière, 49124 Saint Barthélemy d'Anjou | 7 191,00 € HT | 10 000 € HT |

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2025 et seront inscrits au budget primitif 2026 ;

Le 17 mars 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-081

1.1 - Marchés publics

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

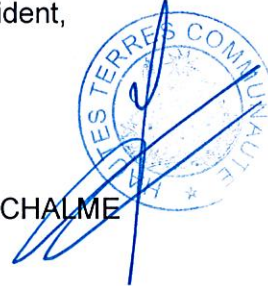
ID : 015-200066637-20260317-2026_DPRSDT_081-AR

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.